

Avis voté à la séance plénière du 13 novembre 2019

Travail, emploi et mobilités

Déclaration du groupe des Associations

Il y a quelques semaines, l'Agence européenne de l'environnement, tirait une fois de plus la sonnette d'alarme. Celle-ci estime que la pollution atmosphérique en Europe est la cause de plus de 400 000 décès prématurés par an. Cette étude conclut que le transport routier est l'une des principales causes de la pollution atmosphérique, produisant notamment des polluants nocifs tels que le dioxyde d'azote et les particules qui sont parmi les plus nuisibles pour la santé humaine.

Repenser la mobilité est donc une urgence et pose des questions d'infrastructures, d'espaces, de temps de vie, mais aussi de santé et d'environnement.

Ce sujet a été pris à bras le corps par le Conseil économique, social et environnemental au cours de l'année écoulée. En effet, il y a presque un an jour pour jour le Gouvernement avait saisi le CESE pour mener des travaux sur un avant-projet de loi d'orientation des mobilités qui n'a toujours pas vu le jour.

Il y a quelques semaines, le rapport et avis - Les métropoles : apports et limites pour les territoires - adopté par le Conseil, mettait lui aussi en avant la question des mobilités à travers son axe 5 « Organiser un développement coordonné des transports durables aux diverses échelles territoriales ».

Le groupe des associations souligne cet effort de cohérence qui enrichit les travaux du CESE et accroît sa pertinence auprès des pouvoirs publics.

Le groupe des associations soutient l'ensemble des préconisations de cet avis, considérant qu'il faut soutenir les futures autorités organisatrices de mobilité (AOM) et que la place des usagers et des associations doit être prépondérante dans leur gouvernance. C'est pourquoi il a voté cet avis.

En ce sens, l'avis propose à juste titre que les régions s'appuient davantage sur l'action des CESER et souhaite que leurs prérogatives soient amplifiées par leur consultation sur les questions de mobilités. Étant nous-mêmes de fervents partisans du dialogue civil, partout où il peut être encouragé, il doit l'être ! De nombreux travaux menés dans les CESER sont remarquables et les personnes qui y siègent ont une expérience significative à faire valoir sur le sujet des mobilités. Le groupe des associations partage ce message envoyé aux pouvoirs publics régionaux : faites confiance aux CESER !

Par ailleurs, nous tenons à rappeler ici parce que cela est trop souvent oublié, que les associations font parties des principaux employeurs de France avec plus d'1,8 million de salarié.e.s. Les questions soulevées par cet avis les concernent donc directement. À ce sujet, Le Mouvement

associatif en lien avec l'UDES, a proposé à plusieurs reprises, la création d'un dispositif d'emplois d'utilité citoyenne.

Ceux-ci permettraient notamment d'apporter une aide au projet associatif par la création ou la consolidation d'emplois qui contribuent au maintien de services de proximité pour tous et d'activités dans les territoires portés par les acteurs associatifs. Ils répondraient donc, pour notre secteur, aux enjeux désignés comme fondamentaux dans cet avis : la dynamisation des territoires par l'emploi et la réduction des trajets domicile-travail, permise par la proximité de structures employeuses non-délocalisables.

Enfin, la préconisation n°13 rappelle que l'avenir des transports est notamment indissociable de « la recomposition et la réduction des flottes d'entreprises », lesquelles doivent privilégier des véhicules faiblement émetteurs de GES. Si le groupe des associations partage totalement ce point, nous souhaitons attirer l'attention sur la notion même de ceux qui sont souvent appelés « véhicules propres ». Rappelons que Philippe Saint-Aubin dans son avis sur « les métaux stratégiques » indiquait que les batteries électriques, par les métaux qui les composent, pouvaient entraîner des ravages de l'écosystème.

Ainsi, il est important que ces véhicules soient propres « du puits à la roue » et non pas de simples illusions écologiques. Pour paraphraser un jeune citoyen membre de la Convention pour le climat, il ne faudrait pas, sous prétexte de réduire l'émission de particules ici, sur notre territoire, de délocaliser la pollution dans des pays tiers.